

APPEL À PROJETS EAU 2025

Le Département souhaite soutenir les projets des collectivités pour une meilleure gestion de l'eau dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

OBJECTIFS



Performance
des services



Modernisation
et innovation



Valorisation
énergétique



Connaissance
de la ressource

QUELS PROJETS SOUTENUS ?

La performance des service



- ▶ Etudes de transfert de compétences
- ▶ Etudes de gestion patrimoniale et diagnostic de réseaux
- ▶ Travaux de gestion patrimoniale des réseaux
- ▶ Réhabilitation de branchements d'assainissement non conformes
- ▶ Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif
- ▶ Mise à niveau de certains équipements en secteur rural



La modernisation et l'innovation technique



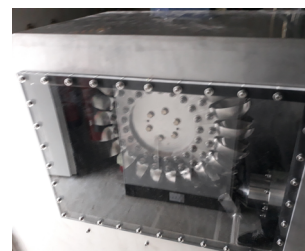
- ▶ Mise en place de réseaux intelligents
- ▶ Autonomie énergétique pour site isolé
- ▶ Mise en oeuvre de procédés à caractère innovant ou expérimental



La valorisation énergétique (études)



- ▶ Amélioration de l'efficacité énergétique d'ouvrages
- ▶ Promotion du turbinage sur réseau
- ▶ Projets de production et valorisation énergétique



La connaissance de la ressource en eau



- ▶ Suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau
- ▶ Partage et optimisation de la ressource
- ▶ Etudes de recherche en eau
- ▶ Equipements pour l'autocontrôle de la qualité de l'eau



Crédits photos : Département de la Savoie



LE DÉPARTEMENT

COMMENT ?

- ▶ Taux jusqu'à 60 % pour les études et jusqu'à 40% pour les travaux
- ▶ Majoration de 20 % aux gestionnaires structurés à l'échelle intercommunale (EPCI et communes nouvelles) uniquement sur les territoires ruraux (hors communautés d'agglomération)
 - Dossier déposé impérativement avant le démarrage des opérations (possibilité de demande de démarrage anticipé des travaux si ces derniers sont imminents)
 - Projets éligibles majoritairement en section d'investissement et à la marge en fonctionnement (uniquement certaines études)

BÉNÉFICIAIRES

- ✓ Gestionnaires d'eau potable et/ou d'assainissement :
 - 1) à l'échelle intercommunale ainsi que les communes nouvelles et, sous certaines conditions, les communes seules
 - 2) qui appliquent une tarification supérieure ou égale à 1,50 € HT/m³ pour l'eau potable et à 1,50 € HT/m³ pour l'assainissement (sur la base d'une consommation de 120 m³)
- ✓ Gestionnaires de la compétence GEMAPI (éligibles uniquement pour le volet «Connaissance de la ressource»)



CALENDRIER

Appel à projets annuel

Dépôt des dossiers :

jusqu'au 30 juin 2025

Décision de financement :

Commission à l'automne 2025

POUR CANDIDATER

Règlement complet de l'appel à projets
disponible à cette adresse :

https://www.savoie.fr/web/sw_131051/eau

Priorité aux projets :



- ☐ portés par une structure intercommunale
- ☐ cohérents avec une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique
- ☐ comportant des enjeux règlementaires et environnementaux
- ☐ inscrits dans une programmation pluriannuelle (PPI/PPF)



Credits photos : Département de la Savoie



Pour plus d'informations, contactez
Direction de l'environnement / Service Eau
04 79 96 75 69 et environnement@savoie.fr